



D É C I S I O N

Portant Attribution marché acquisition de différents véhicules d'occasion pour la Communauté Albères Côte Vermeille Illibérus

Lot 3 Véhicule utilitaire type Renault Trafic de 4 à 5 m³

CC ACVI / - ARPOULET UTILITAIRES - SAS SEGARP

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur l'acquisition de différents véhicules d'occasion pour la CC ACVI, et notamment son lot 3, acquisition d'un véhicule utilitaire type Renault Trafic de 4/5 M³,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 16 janvier 2024 au BOAMP lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la prestation d'acquisition de véhicules d'occasion,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix unitaires,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le lot 1 du présent marché à l'entreprise **SAS SEGARP – RD 813 – 47 200 MARMANDE** (n°392 889 804 000 10) ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché relatif à l'acquisition de différents véhicules d'occasion pour la CC ACVI, et notamment son lot 3, acquisition d'un véhicule utilitaire type renaule Trafic de 4/5 M³, n° 2024F01VEHI – à l'entreprise **SAS SEGARP – RD 813 – 47 200 MARMANDE** (n°392 889 804 000 10) et ce pour un montant total de l'ordre de de 26 176.76-€ TTC (vingt six mille cent soixante seize euros et soixante seize centimes toutes taxes comprises). Il est précisé que ce prix prend en compte également la carte grise et toutes les taxes afférentes à cet achat.

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période de 12 mois,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28 Mars 2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture
Le président
Antoine PARRA**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.